



POLE TECHNIQUE
ESPACES PUBLICS

POINT INFORMATION A DATE

En vertu des arrêtés municipaux du 12/08/2024

CIRCULATION - STATIONNEMENT
Secteur Nord / Gare et Secteur Centre
/ Le Port
Occupations de places par véhicule - sur
stationnement payant ou réglementé - avec
prestations municipales
AVENUE VICTOR HUGO

du 02/09/2024 au 02/10/2024, le stationnement sera interdit au droit du n° 5 ou 7 sur 1 place pour effectuer des travaux de rénovation d'un magasin.

CIRCULATION - STATIONNEMENT
Secteur Nord / Gare
occupation du domaine public
RUE DU 11 NOVEMBRE 1918

le 21/08/2024, stationnement d'un camion sur la chaussée pour effectuer un déménagement

Secteur Kercado
réservation de stationnement pour
déménagement
RUE DU LIEUTENANT FROMENTIN

le 16/08/2024, le stationnement sera interdit au droit du n° 33 sur 2 places pour effectuer un déménagement:

STATIONNEMENT
Secteur Nord / Gare et Secteur Nord /
Ménimur
AVENUE DU 4 AOUT 1944

À compter du 02/09/2024 et jusqu'au 06/09/2024, la circulation se fera sur chaussée électrique au droit des travaux pour réaliser des travaux de raccordement électrique.
Le cheminement des piétons sur le trottoir au droit des travaux sera interdit. Ceux-ci seront déviés sur le trottoir opposé.

STATIONNEMENT
Secteur Nord / Gare
RUE DU 11 NOVEMBRE 1918

Le 21/08/2024, RUE DU 11 NOVEMBRE 1918, pour réaliser un déménagement, dans la portion de voie comprise entre la RUE MADAME LAGARDE et la RUE NOMINOE, la circulation se fera sur chaussée rétrécie au droit du déménagement.

Le camion sera autorisé à stationner sur la chaussée au droit du n° 4.
